

LABEUVRIERE

Bulletin municipal



Juin 2018

Contacts utiles

MAIRIE

82, rue Léonard Michaud

BP 23

62122 LABEUVRIERE

Tél : 03.21.57.32.10

Fax : 03.21.57.04.95

Garderie—cantine scolaire : 03.21.57.39.24

Centre de Loisirs : 03.21.57.77.53

Aide sociale : 03.21.57.74.68

Adjoint : 06.17.61.73.12

CONTACT INTERNET

Site internet de la commune

www.commune-labeuvriere.fr

Adresse mail

commune-labeuvriere@wanadoo.fr

HORAIRES

Du lundi au vendredi

de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Fermé le Samedi

Durant les mois de juillet-août

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

SOMMAIRE

Mot du Maire	Pages 3-4
Vie communale	Pages 5-21
Travaux	Pages 22-24
Bibliothèque	Pages 25-28
Ecole de Musique	Page 29
Ecoles	Pages 30-34
Cantine scolaire	Page 35
Le Centre de Loisirs	Pages 36-38
Accueil de Loisirs	Page 39
Conseil Municipal	Pages 40-57
Budget communal	Pages 58-60
Infos	Pages 61-63
Manifestations à venir	Pages 64-70
Etat Civil 2017	Page 71
Calendrier des fêtes	Page 72



MOT DU MAIRE



C'est à chaque fois un plaisir de m'adresser à vous par l'intermédiaire de notre bulletin municipal, reflet de la vie de notre commune et qui représente pour beaucoup un apport d'information important.

Ce début d'année a été marqué par le décès de notre ami, Stéphane STACKOWICZ, membre du Conseil Municipal. Son efficacité, sa disponibilité, sa gentillesse nous manqueront à tous.

Il a été remplacé par Mme Maggy QUELQUEJEU qui était la suivante sur la liste « A l'écoute de notre village ». Je lui souhaite la bienvenue et ne doute pas de son implication future dans la vie de notre assemblée communale.

Commençons ce compte rendu par une bonne nouvelle Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter une nouvelle fois les impôts cette année.

Dans le chapitre des travaux, il a été décidé plusieurs chantiers dont la réfection de la rue de l'Eglise, l'entrée de Labeuvrière côté rue Jules Guesde avec la collaboration du Département et sans oublier la remise en état des murs intérieurs de l'église sous forme de chantier école permettant la réinsertion de personnes en recherche d'emploi. Ce dernier sera subventionné par le Département et suivi par l'Association AVIEE.

Suite à un entretien avec Mme MADONI, Architecte des Bâtiments de France, un nouveau dossier a été déposé pour l'accessibilité de la Mairie. Nous sommes à ce jour dans l'attente de son autorisation pour commencer les travaux.

Je tiens à remercier les services de la Communauté d'Agglomération pour les travaux de rénovation sur le bassin de retenue d'eau de la rue Verte. Celui-ci a été d'une grande efficacité lors des pluies du 31 mai.

En ce qui concerne le passage de la fibre, les travaux continuent chez SFR et Orange a décidé de passer son propre réseau sur la commune. D'ailleurs, nous avons été informés que le bas de la rue Jules Guesde était éligible à la fibre Orange par le réseau de Lapugnoy; N'hésitez pas à vous renseigner auprès des services intéressés.

Vous avez pu constater que ce bulletin annuel est assez volumineux et dans le souci d'une entière transparence de la gestion communale, nous avons publié les divers bilans concernant les écoles, l'accueil de loisirs périscolaire, la cantine et le centre de loisirs.

Il me semble important que chaque concitoyen soit au courant du cout des services à la population. De plus, une synthèse du budget communal 2018 est à votre disposition dans ce bulletin ainsi que sur le site internet de la commune.

La baisse des dotations et les difficultés de plus en plus importantes à obtenir des subventions nous amène à toujours être vigilant sur le budget de la commune et nous ne savons pas ce que l'avenir réservera à notre petite collectivité.

En début mars, le banquet des aînés a rassemblé 140 convives. Ce fut une journée de détente dans une excellente ambiance et c'est aussi l'occasion de revoir des personnes qu'on ne voit pas souvent à longueur d'année.

Les festivités se sont poursuivies en mai avec la 22^{ème} Foire Commerciale et Artisanale. Les visiteurs ont répondu présent et la satisfaction des commerçants prouve que cette manifestation rencontre toujours un réel succès.

Malgré des périodes qui ne sont pas toujours faciles, je tiens encore à remercier mes adjoints, l'ensemble du Conseil Municipal ainsi que le personnel communal pour leur bon travail de proximité et leur implication dans toutes les actions que nous entreprenons.

Je tiens à remercier les associations communales qui animent notre village à longueur d'année ainsi que les bénévoles de la bibliothèque pour leur implication régulière notamment avec les écoles.

Pour terminer, je vous souhaite de bonnes vacances avec soleil et repos bien mérité.

Le Maire,

Michel LEROY.





Rencontre Inter Génération



80 ans de l'ESL



La Vie Communale en images



Fête de la musique



Remise des Prix aux écoles



La Vie Communale en images



Kermesse des Ecoles



Réception de fin d'année scolaire



La Vie Communale en images



Festivités de juillet

**Changement de section
Confrérie des Charitables**



La Vie Communale en images



P
i
q
u
e
-
N
i
q
u
e
g
é
a
n
t



Concours de belote
et Thé dansant
Club de l'Amitié

La Vie Communale en images

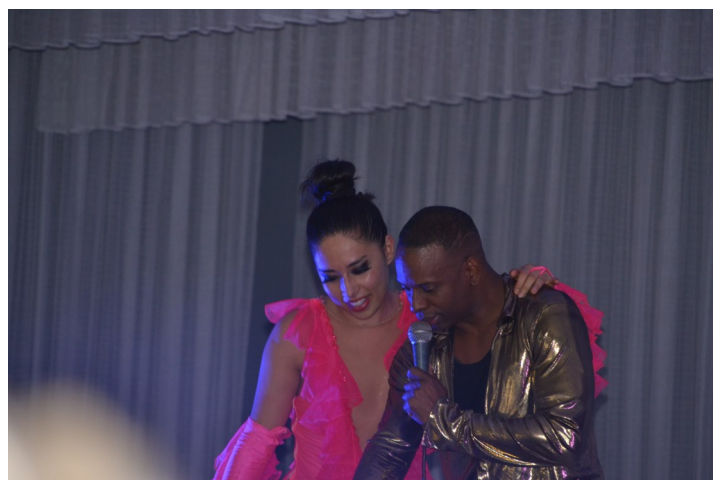
Vide Grenier APE



Concours des Maisons Fleuries



La Vie Communale en images



Spectacle Latino
Semaine bleue



La Vie Communale en images



Banquet des Médailleurs



Cérémonie du 11 novembre



La Vie Communale en images



Messe et Concert de Sainte Cécile



12



St Eloi

Confrérie des Charitables



13

La Vie Communale en images



Arbre de Noël de la Commune



2

Noël des jeunes E.S.L



La Vie Communale en images

Passage du Père Noël A.P.E



La Vie Communale en images de janvier à juin 2018



Cérémonie des Voeux



La Vie Communale en images

Bourse des collections Amicale Laïque



Banquet des aînés

La Vie Communale en images

SEJOUR de NEIGE

Association de Parents d'Elèves



LOU RIOUCLAR

Alpes de Hautes Provence



Comme chaque année, le Séjour de Neige à Lou Riouclar organisé par l'A.P.E a rencontré un grand succès auprès des enfants et adolescents.

Pour tous renseignements, contactez M. Michel GALLET en mairie au 03.21.57.32.10

La participation communale a été de 2240 € (base 16 enfants scolarisés à l'Ecole Élémentaire « Jean Vincent » x 140€). Pour rappel 2017, 17 enfants x 140€ = 2380€

La Vie Communale en images



Banquet du Club de l'Amitié



Chasse aux Oeufs



La Vie Communale en images

Vide Grenier A.P.E



Souvenirs des Déportés



La Vie Communale en images



Fête du Travail



Cérémonie du 08 mai



La Vie Communale en images



Foire Commerciale et Artisanale



Fête des Mères



Les Travaux

Rénovation de la cuisine Salle des Fêtes



Cuisine

Les Travaux



Tarifs de location 2018

	<i>Habitants de La-beuvrière</i>	<i>Extérieurs</i>
GRANDE SALLE		
Mariage	350 €	700 €
Vin d'honneur – Repas jusque 19h00	220 €	470 €
Thé dansant – Concert	160 €	
Concours de cartes	160 €	
Vide-grenier	160 €	
Arbre de Noël	160 €	
Théâtre	160 €	
Concert	160 €	
Prestation extérieure		640 €
PETITE SALLE		
Mariage	250 €	400 €
Vin d'honneur – Repas jusque 19h00	220 €	350 €
Tarif spécial enterrement	70 €	150 €
SALLE DE SPORTS		
Location	250 €	

Les Travaux

Installation d'un nouveau jeu au Parc de jeux



Réfection de voirie

Rue Roger Salengro

Rue Jean Jaurès



La bibliothèque



Animation Pompiers Classe de Moyenne Section



Atelier sur les Véhicules—Petite Section



La bibliothèque

Atelier sur la mer—Grande Section



Journée Découverte pour les élèves de Petite Section



La bibliothèque

Atelier Noël



Atelier Carnaval



Kamishibai

Les mots papillons

CP-CE1-CE2



Le Grand Voyage

CE1



Atelier Poétique

CM2



Soirée Littéraire



Infos fermeture

La bibliothèque sera fermée les 30 juin—03 et 14 juillet et tous

les mercredis de juillet

Fermeture annuelle du 25 juillet au 27 août 2018

La bibliothèque

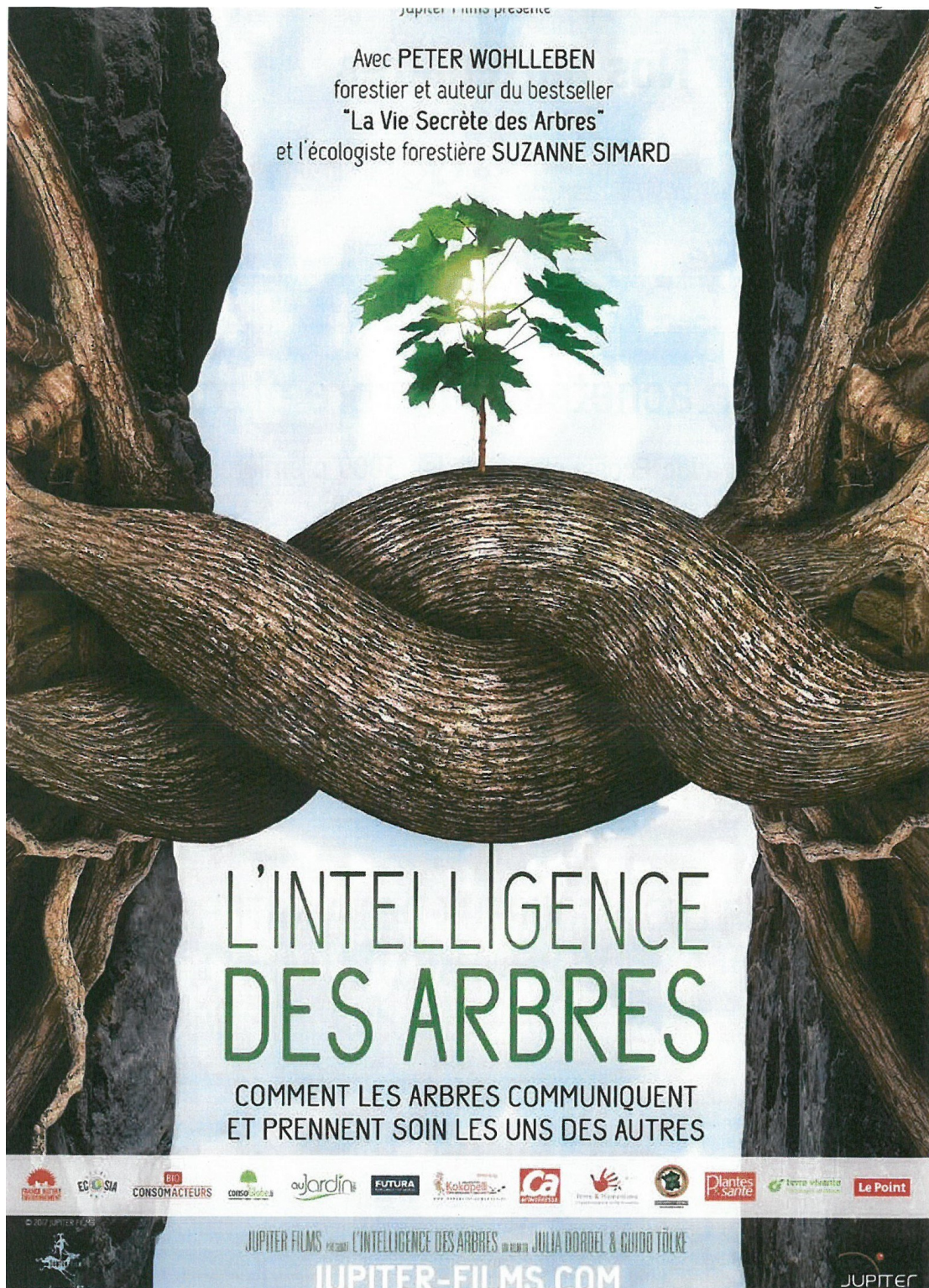
Pour la première fois et dans le cadre du mois du film documentaire, la bibliothèque vous propose
une projection gratuite de « L'intelligence des arbres »

Mardi 13 novembre 2018

À 19h00 à Salle des Fêtes (ouverture des portes à 18h30)

Suivie d'un échange sur le sujet avec un intervenant (durée du film 45 mn)

Renseignements et inscriptions à la rentrée—en mairie



Du côté de l'Ecole de Musique

L'Eveil Musical



Cours de Solfège et Instrument

Les Ecoles

Course des Lapins



Goûter écossais



Carnaval





Classe de Mer Grande Section



Les écoles - en quelques chiffres

Ecole Maternelle « François VALLET »

Fournitures scolaires, livres

<i>Date</i>	<i>N° facture</i>		<i>Fournisseur</i>	<i>Montant</i>
20/05/2016	81864		Papeteries La Victoire	748 € 23
«	81862		«	593 € 93
«	81863		«	719 € 23
17/06/2016	001020160600272		TOP OFFICE	86 € 28
20/06/2016	605901833		CANOPE	29 € 90
11/07/2016	001020160601468		TOP OFFICE	20 € 76
17/10/2016	1604206		L'ATHANOR SEME	477 € 00
«	Z04031		Editions EDELIOS	124 € 00
«	LO5214		Papeteries La Victoire	84 € 50
18/10/2016	001020161000276		TOP OFFICE	4 € 88
26/01/2017	001020170100862		«	86 € 26
13/04/2017	91343		CYRILLE FRANCE	255 € 70
				3230 € 67

Alimentation

<i>Date</i>	<i>N° facture</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Montant</i>
08/09/2016	043201608200171	AUCHAN – produit alimentaire	56 € 21
«	33341	DE MACEDO – eau	151 € 07
19/09/2016	04320160900063	AUCHAN – produit alimentaire	27 € 61
18/10/2016	043201610200056	AUCHAN – alimentation	29 € 83
«	043201609200198	«	46 € 52
14/11/2016	043201611200007	«	51 € 68
05/12/2016	043201611200183	«	45 € 22
19/12/2016	043201612200169	«	47 € 28
19/01/2017	043201612200344	«	47 € 11
26/01/2017	043201701200188	«	39 € 74
07/03/2017	043201702200171	«	47 € 10
29/03/2017	043201703200128	«	45 € 50
12/05/2017	043201704200207	«	69 € 00
24/05/2017	043201705200066	«	30 € 38
23/06/2017	043201706200150	«	48 € 01
17/07/2017	043201707200006	«	3 € 84
			786 € 10

Transports

<i>Date</i>	<i>N° facture</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Montant</i>
14/04/2017	1703400	Les Autobus Artésiens – transport cirque	420 € 00
19/06/2017	1706239	Les Autobus Artésiens – transport ferme	180 € 00
			600 € 00

Les écoles - en quelques chiffres

Achats divers

<i>Date</i>	<i>N° facture</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Montant</i>
08/09/2016	043201608200171	AUCHAN – achats divers	89 € 70
19/09/2016	939089	Pharmacie la Clarence	57 € 83
23/12/2016	001020161201507	TOP OFFICE – divers	24 € 99
05/12/2016	016284	LEROY MERLIN – achat terreau	47 € 40
24/05/2017	043201705200066	AUCHAN – achat divers	23 € 55
			243 € 47

Subvention coopérative (classe de mer)

<i>Date</i>	<i>N° facture</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Montant</i>
26/06/2017	-	Commune de Labeuvrière	920 € 00
TOTAL			5780 € 47

Participation Communale prévisionnelle pour l'année scolaire

Nombre d'enfants – Année scolaire 2016/201777 x 54€00

4158 € 00

Ecole Élémentaire « Jean VINCENT »

Fournitures scolaires, livres

<i>Date</i>	<i>N° facture</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Montant</i>
20/05/2016	81882	Papeteries La Victoire	894 € 46
«	81881	«	723 € 21
«	81879	«	653 € 94
«	81877	«	837 € 88
«	81880	«	442 € 44
«	LO4543	«	450 € 32
«	81878	«	590 € 84
«	82377	«	5 € 75
11/07/2016	LO4672	« -livres	30 € 00
17/10/2016	ZO4191	Editions EDELIOS	62 € 00
«	ELM0793	ELYSORE	109 € 70
«	FC160817	CATS FAMILY	37 € 00
«	LO5146	Papeteries La Victoire	207 € 16
05/12/2016	LO5518	«	273 € 94
«	51140620	Editions SEDRAP	289 € 40
06/03/2017	213301	Editions RETZ	73 € 39
«	41702082	ALTER BURO	97 € 56
«	41702083	«	55 € 64
«	17002492	Editions JOCATOP	277 € 00
29/03/2017	7204211	Editions SED	422 € 00
21/04/2017	213301	Editions RETZ	63 € 95
			6597 € 58

Les écoles - en quelques chiffres

Achats divers

<i>Date</i>	<i>N° facture</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Montant</i>
05/09/2016	001020160900036	TOP OFFICE – fournitures de bureau	59 € 49
18/10/2016	043201609200198	AUCHAN – divers matériel	12 € 02
19/09/2016	91693	Papeterie La Victoire – papier copieur	339 € 15
12/05/2017	0432201704200207	AUCHAN - divers	11 € 20
			421 € 86

Entrées piscine—transport

<i>Date</i>	<i>N° facture</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Montant</i>
29/11/2016	1016/321	Commune de Lillers	819 € 00
03/11/2016	1610167	Les Autobus Artésiens	326 € 00
29/11/2016	1611286	«	163 € 00
19/12/2016	1612225	«	244 € 50
27/02/2017	37/4	Commune de Lillers	682 € 50
07/03/2017	165/25	«	682 € 50
			2917 € 50

Transports

<i>Date</i>	<i>N° facture</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Montant</i>
18/07/2017	1707077	Les Autobus Artésiens - Chantilly	870 € 00
«	1707076	Les Autobus Artésiens - Ohlain	220 € 00
			1090 € 00

Subvention coopérative (classe de neige)

<i>Date</i>	<i>N° facture</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Montant</i>
16/12/2016	-	Commune de Labeuvrière	3500 € 00
TOTAL			14526 € 94

Participation Communale prévisionnelle pour l'année scolaire

Nombre d'enfants – Année scolaire 2016/2017 157 x 54€00

8478 € 00



La cantine scolaire



Infos rentrée scolaire 2018-2019

INSCRIPTIONS

Avant toute première fréquentation, les parents doivent obligatoirement remplir une fiche d'inscription (renouvelable tous les ans). Suite à la nouvelle réglementation l'enfant ne sera pas accepté à la cantine sans le retour de la fiche de liaison.

Les inscriptions ont lieu au plus tard la veille avant 11h00, le mardi pour le jeudi, le vendredi pour le lundi auprès de la mairie.

Les inscriptions pour la rentrée seront prises du 23 au 30 août 2018 (places limitées)

TARIF ET PAIEMENT

Le tarif est fixé à 3.50 €

Le paiement s'effectue à la régie de cantine de la mairie ou à réception de la facture (titre de recettes établi par la mairie en fin de mois)

Le non paiement des factures pourra entraîner l'exclusion du restaurant scolaire.

Tout repas commandé est dû. Toute annulation sera faite la veille avant 11h00, le mardi pour le jeudi et le vendredi pour le lundi uniquement auprès des services de la mairie

En cas d'absence pour raison médicale, un certificat du médecin sera à fournir à la mairie.

Si ces conditions ne sont pas respectées, le repas sera facturé.

Le menu est distribué à votre enfant après chaque vacances et disponible sur le site internet de la commune.

BILAN 2017

DEPENSES		RECETTES	
Achat de repas – API	26.953 € 68	Participation des parents	41.958 € 00
Achat alimentation – AUCHAN	2.817 € 70	(prix de vente d'un repas : 3€50)	
Achat divers – AUCHAN	135 € 73		
Frais de personnel – salaires et cotisations	34.591 € 77	Reste à charge de la commune	22.540 € 88
(prix de revient d'un repas : 5€07)	64.498 € 88		
TOTAL		TOTAL	64.498 € 88

Le Centre de Loisirs



Le Centre de loisirs fonctionnera cet été du 09 juillet au 03 août 2018

Il est ouvert aux enfants de 4 à 16 ans avec possibilité de cantine et garderie.

LIEU : Centre Socio Culturel « Louis BLONDEL »

HORAIRES : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Enfants de Labeuvrière ou scolarisé à Labeuvrière	A LA SEMAINE	A LA SEMAINE
AGE	TARIF REDUIT Quotient familial inférieur ou égal à 617	TARIF PLEIN
De 4 à 10 ans	30 € 00	32 € 00
De 11 à 16 ans	36 € 00	38 € 00
Enfants extérieurs à la commune		
De 4 à 10 ans		150 € 00
De 11 à 16 ans		180 € 00
ACCUEIL ECHELONNE	De 8h00 à 09h00 et de 17h00 à 18h00 Prix de l'heure : 1€70 (par carte de 10 h)	Même horaire Prix de l'heure : 1€60 (par carte de 10 h)
CANTINE	De 12h00 à 13h30 Prix du repas : 3 € 50 (uniquement à la semaine)	

Dossiers disponibles en Mairie ou sur le site internet de la commune

Sous réserve des places disponibles

Le Centre de Loisirs - en quelques chiffres

BILAN 2017

FEVRIER et AVRIL 2017			
DEPENSES		RECETTES	
<u>FEVRIER 2017</u>			
Cinéma CGR – Bruay Labuissière	159 € 60	Participation des parents	1.784 € 00
Les Ecuries de Labeuvrière	204 € 00	Aide aux Temps Libres CAF	360 € 00
Voyages DOURLENS – déplacement	116 € 00		
cinéma	124 € 49		
Frais d'alimentation AUCHAN	27 € 96	<i>Reste à charge de la commune</i>	<i>5.734 € 18</i>
Frais Divers AUCHAN		(avant prestation de service CAF)	
 Frais de personnel – salaires et coti- sations	 2.965 € 27		
<u>AVRIL 2017</u>			
Cinéma CGR – Bruay Labuissière	232 € 00		
Les Ecuries de Labeuvrière	132 € 00		
Voyages DOURLENS – déplacement	116 € 00		
cinéma	163 € 77		
Frais d'alimentation AUCHAN	27 € 96		
Frais Divers AUCHAN			
 Frais de personnel – salaires et coti- sations	 3.609 € 13		
TOTAL	7.878 € 18	TOTAL	7.878 € 18



Le Centre de Loisirs



BILAN 2017 (suite)

JUILLET 2017			
DEPENSES		RECETTES	
<u>ACTIVITES</u>			
Centre Equestre les Ecuries de La-beuvrière	570 € 00	Participation des parents	11.860 € 00
CABBALR – Piscine Barlin	550 € 00	Aide aux Temps Libres CAF	896 € 00
CABBALR – Base Nautique	480 € 00	Repas enfants	3.430 € 00
CABBALR – Bajus – séjour scientifique	760 € 00		
Parc d'Ohlain – Activité filets	181 € 30	Reste à charge de la commune	25.728 € 34
Parc d'Ohlain – Course d'orientation	6 € 00	(avant prestation de service CAF)	
Bowling Avenue	70 € 00		
DENNLIS PARC	540 € 50		
Parc ASTERIX	975 € 00		
Cinéma CGR	526 € 40		
TOTAL	4.659 € 20		
JUILLET 2017 (suite)			
DEPENSES		RECETTES	
<u>FRAIS DE RESTAURATION</u>			
API Restauration – repas Labeuvrière	1.820 € 70		
« - repas Bajus	138 € 60		
TOTAL	1.959 € 30		
<u>FRAIS DIVERS</u>			
Achat alimentation – AUCHAN	1.715 € 56		
Achat divers – pains, eau, petit matériel	806 € 05		
SPL Lesquin – location car sans chauffeur	4.200 € 00		
Association Public Jeunesse	300 € 00		
ANCV	8 € 60		
TOTAL	7.030 € 21		
<u>DIVERS REGIE</u>			
Matériel divers, autoroute, frais chauffeur	157 € 45		
TOTAL	157 € 45		
Frais de personnel – salaires et cotisations	28.265 € 63		
TOTAL GENERAL	41.914 € 34	TOTAL GENERAL	41.914 € 34

L'Accueil de Loisirs



Un service de garderie périscolaire accueille vos enfants :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 07h00 à 09h00 et de 16h30 à 19h00

Prix pour 10 heures : 17 €

16 € si le quotient familial de la CAF est inférieur à 617 €

Prévenir les services de la mairie de la fréquentation de votre enfant ou si celui-ci doit être repris à l'école, avant 16h00.

Les heures achetées peuvent être déduites de vos impôts concernant les enfants de moins de 6 ans, en présentant les reçus donnés lors de votre achat.

BILAN 2017

DEPENSES		RECETTES	
Achat alimentation – AUCHAN	1258 € 92	Participation des parents	20.917 € 70
Achat divers – AUCHAN	31 € 06	(prix de vente d'une heure : 1€70)	
Frais divers CESU	69 € 83		
Frais de personnel – salaires et cotisations	47.959 € 49	Reste à charge de la commune	28.401 € 60
(prix de revient d'une heure : 4€00)			
TOTAL	49.319 € 30	TOTAL	49.319 € 30



Conseil Municipal

Séance du 12 juin 2017

DCM 2017/16 - Prise en charge des frais de la Fête Communale et de la Fête Nationale 2017

Mr le Maire propose au Conseil Municipal qui l'accepte à 19 voix pour de prendre en charge les dépenses suivantes, pour l'animation de la Fête Communale et de la Fête Nationale 2017 : La prise en charge des tickets de manèges offerts aux enfants des écoles de la commune (tickets distribués à la remise des prix).

La prise en charge des frais de matériel du feu d'artifice pour 5.720 € 00.

Subvention pour l'Association des Médailleurs du Travail qui anime la Ducasse pour un montant de 250 €

Subvention pour l'Association ESL qui anime la Fête Nationale pour un montant de 250 €

Monsieur le Maire indique que la course cycliste du 1^{er} Juillet est annulée. Les prescriptions demandées par le commissariat sont trop importantes et impossibles à mettre en place pour notre commune.

DCM 2017/17 - Subventions Communales 2017

Mr le Maire propose au Conseil Municipal qui l'accepte à 19 voix pour d'attribuer aux sociétés locales, les subventions suivantes pour l'année 2017, les Présidents et Responsables d'association ne prenant pas part au vote concernant leur société :

Etoile Sportive Labeuvrière	8.916 €
+ Subvention fonctionnement encadrement	1.555 €
Harmonie Municipale	6.030 €
Harmonie Municipale – Ecole de Musique – fonctionnement	2.970 €
Anciens Combattants	714 €
Confrérie des Charitables	448 €
Société de Chasse St Hubert	400 €
Amicale des Médailleurs du Travail	416 €
F.J.E.P Amicale Laïque	1717 €
Club des Supporters de l'E.S.L	749 €
Association U.S.E.P	400 €
Club de l'Amitié	431 €
Amicale du Personnel Communal	322 €
Union des D.D.E.N	62 €
Love Dance	300 €
L'Hirondelle	300 €
Association de Parents d'Elèves	300 €
Association des Donneurs de Sang	300 €
Association Javelots Labeuvrière	300 €
Association d'Education Populaire	300 €
CCAS pour mémoire (pour info : 10.000 € en 2016)	5.000 €
Fondation du Patrimoine Année 2017	150 €
La Ronde des Petits	300 €

Conseil Municipal

Concernant la subvention de l'Harmonie Municipale et de l'Ecole de Musique, Monsieur le Maire rappelle qu'un montant de 16500 € avait été attribué en 2016 dans l'optique de renouveler les costumes des musiciens.

Ces costumes n'ayant à ce jour pas été achetés, il demande de maintenir pour 2017 une subvention totale de 9000 €.

Mr CATY présente la situation financière de l'association et la décision est prise de maintenir la subvention de base et de revoir la situation en septembre avec le nombre de jeunes à l'école de musique et au vu de l'assemblée générale.

D'autre part, la demande est faite de donner à l'école de musique le nom de Jean Claude BOURDON. Le Conseil Municipal donne son avis favorable à la proposition

Mme GUYOT propose que l'on mette en place pour les jeunes de – de 26 ans une participation de 10€00 sur une carte TADAO annuelle et illimité d'une valeur de 50€. Cette participation sera réglée sur présentation du reçu d'achat de la carte. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Mme GUYOT demande aussi une augmentation de 10€00 de la subvention de l'Amicale du Personnel. Mr le Maire rappelle qu'il n'y a pas d'augmentation des subventions cette année.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de Mr LEFAIT concernant la Confrérie des Charitables pour une augmentation de la subvention. Il précise que du fait qu'il n'y a pas d'augmentation des impôts cette année, il n'est pas envisageable de revoir le montant des subventions.

Monsieur LEFAIT précise qu'il y a lieu de remplacer certaines tenues des charitables.

La demande est faite à Monsieur LEFAIT de faire établir un devis pour le remplacement de deux tenues et la proposition sera inscrite à l'ordre du jour d'un autre Conseil Municipal.

DCM 2017/18 - Bourses Communales 2016/2017

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de garder le montant des bourses communales, à 65 € pour l'année scolaire 2016/2017 pour les élèves – ne percevant pas de rémunération – qui fréquentent un établissement public ou privé, secondaire, supérieur, technique ou professionnel, pour lequel la commune est exonérée de frais de fournitures.

Monsieur le Maire précise que les taux des impôts n'ayant pas augmenté cette année, il ne souhaite pas modifier le montant de la bourse communale.

Mme GUYOT demande une augmentation de 10€00

Mmes BEAUCE et DELELIS approuvent cette demande.

Le Conseil Municipal décide le maintien à 65€00 à 16 voix pour et 3 voix contre (Mmes DELELIS, BEAUCE et GUYOT)

DCM 2017/19 - Subvention FDE – remplacement de la chaudière à la Mairie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de remplacer la chaudière à la Mairie pour un montant de 15.911 € HT.

Une demande de subvention à la Fédération Départementale de l'Energie a été faite et acceptée pour un montant de 4949 € 00.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui l'accepte à 19 voix pour de prendre en charge cette subvention.

Conseil Municipal

DCM 2017/20 - Subvention FDE – Eclairage Public rue de Béthune

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au remplacement de l'éclairage public vétuste de la rue de Béthune pour un montant de **11.959 € 09 HT**.

Une demande de subvention à la Fédération Départementale de l'Energie a été faite et acceptée pour un montant de **4070 € 00**.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui l'accepte à 19 voix pour de prendre en charge cette subvention

DCM 2017/21 - Convention avec la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane pour le séjour scientifique et de pleine nature 2017

Monsieur le Maire demande au Conseil qui l'accepte à 19 voix pour de passer une convention avec ARTOIS COMM pour le séjour scientifique et de pleine nature, qui est prévu du 31 juillet au 04 août 2017 à la ferme de Bajus, pour un groupe du Centre de Loisirs, concernant les activités suivantes : animations scientifiques, animations nature, simulateur de vol, cani-rando, micro-fusée et équitation pour 25 enfants pour un tarif de 40€00 par personne.

DCM 2017/22 - Grille des salaires Centre de Loisirs 2017

Monsieur le Maire rappelle que l'indice minimum de rémunération du personnel du centre de loisirs au 1^{er} Janvier 2017 est de : indice brut 340 indice majoré 321..

La grille des salaires est donc modifiée comme suit :

- Directeur (Adjoint d'Animation principal de 2^{ème} classe – 9^{ème} échelon IB 444 IM 390 soit 90.83 € par jour – 45.42 € par ½ journée
- Directeur Adjoint (Adjoint d'Animation 1^{ère} classe – (5^{ème} échelon) 90 % de l'IB 356 IM 332 soit 69.59 € par jour – 34.80 € par ½ journée
- Animateur (Adjoint d'Animation 2^{ème} classe – 1^{ère} échelon)
Diplômé 90% de l'IB 330 68.12 € par jour – 34.06 € par ½ journée

Stagiaire 70% de l'IB 330 52.98 € par jour – 26.49 € par ½ journée

Non diplômé 45% de l'IB 330 34.06 € par jour – 17.03 € par ½ journée

Les animateurs pourront être recrutés, à la journée, afin de les rétribuer en fonction du nombre réel d'enfants inscrits (et présents) au centre de loisirs, l'effectif total prévisionnel d'animation s'élevant à 20 maximum pour l'été.

Supplément éventuel : Surveillant de baignade 6€00 par jour de déplacement à la piscine
Nuit de camping 8€00

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qui l'accepte à 19 voix pour la nouvelle grille des salaires du centre de loisirs.

DCM 2017/23 - Marché Travaux Mise aux Normes Cuisine Salle des Fêtes

Suite à la commission d'appels d'offres en date du 10 avril 2017 concernant la mise aux normes de la cuisine de la Salle des Fêtes, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui l'accepte à 19 voix pour d'approuver les entreprises choisies suivantes :

AD2I Elec	pour le lot électricité pour un montant de 13.660 € HT
Ets MOREL	pour le lot plomberie pour un montant de 10.706 € HT
Ets TOURSEL	pour le lot gros œuvre pour un montant de 35.543 € 95 HT
Ets Henri JULIEN	pour le lot équipement cuisine pour un montant de 18.912 € HT

Conseil Municipal

DCM 2017/24 - Fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjoint

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la publication du décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 qui porte modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des Collectivités Territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation, l'indice terminal de la fonction publique territoriale, à compter du 1^{er} janvier 2017, correspond à l'indice brut 1022 et non plus à l'indice brut 1015.

Il y donc lieu de modifier comme suit la délibération du 04 avril 2014 considérant que la commune compte 1734 habitants :

A compter du 1^{er} janvier 2017, le montant de l'indemnité de fonction du Maire prévue par l'article L 2123-23 est fixé à 43% de l'indice brut terminal de la fonction publique

A compter du 1^{er} janvier 2017, le montant de l'indemnité de fonction des Adjoint prévue par l'article L 2123-24 est fixé compte tenu de l'exercice des délégations de fonctions assurées par les intéressés à :

1^{er} Adjoint 16.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique

2^{ème} Adjoint 16.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique

2^{ème} Adjoint 16.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique

4^{ème} Adjoint 16.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique

5^{ème} Adjoint 16.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Vote : 18 voix pour 1 voix contre (Mme GUYOT)

Mme GUYOT demande des explications et regrette cette augmentation.

Elle précise que l'on refuse une augmentation de la bourse communale et en contrepartie les indemnités des élus augmentent.

Monsieur le Maire précise que cette augmentation n'est pas une demande des élus mais a été décidée par décret de l'état et que le texte va changer de nouveau en janvier 2018.

Cela correspond à une augmentation de 10€00/mois pour le Maire et de 4€00/mois pour les adjoints.

DCM 2017/25 - Modification du tableau des effectifs du personnel 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qui l'accepte à 19 voix pour de modifier le tableau des effectifs du personnel au 01/07/2017 comme suit :

Attaché	1
Rédacteur	1
Agent de Maitrise	1
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} Classe	1
Adjoint Administratif territorial 1 ^{ère} Cl.	1
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} Cl	3
Adjoint technique territorial 1 ^{ère} Cl	2
Adjoint technique territorial 2 ^{ème} Cl	4
Adjoint technique contractuel – CDD	1
Animateur Territorial Principal 2 ^{ème} Cl	1
Adjoint d'Animation 1 ^{ère} Cl	1

Conseil Municipal

DCM 2017/26 - Recrutement d'une personne en contrat CAE

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 1^{er} juillet 2017.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qui l'accepte à 19 voix pour de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée avec l'employeur et le prescripteur.

Ce contrat porte sur une durée de 20h/semaine et la rémunération sera fixée sur la base minimale du smic horaire multiplié par le nombre d'heures de travail. (pour infos, smic mensuel brut : 1480 € 27 pour 35H)

DCM 2017/27 - Approbation de l'attribution de compensation prévisionnelle 2017 – Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur le montant de l'attribution de compensation prévisionnelle 2017, fixée par le Conseil Communautaire du 08 février 2017.

L'attribution de compensation correspond à un montant de 669.577 € versé chaque mois (55.798€) sur établissement d'un avis de sommes à payer.

Le Conseil Municipal accepte l'attribution de compensation à 19 voix pour.

Séance du 30 juin 2017

DCM 2017/28 - Demande d'aide du Conseil Départemental pour extension du fonds de livres de la Bibliothèque – Année 2017

Monsieur le Maire rappelle la possibilité d'obtention d'une subvention du Conseil Départemental pour l'acquisition de livres pour la bibliothèque, et propose au Conseil Municipal qui l'accepte à 19 voix pour de solliciter une subvention au titre de l'année 2017, au taux maximum en vigueur

DCM 2017/29 - Participation à l'abonnement JEUNE TADAO

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de participation à la carte JEUNE a été évoquée à la dernière réunion de Conseil Municipal.

Cette carte correspond à un abonnement JEUNE – de 26 ans donnant accès en illimité Bus et TER sur tout le réseau Béthune-Lens-liévin pour un prix de 50€00 par an.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qui l'accepte à 19 voix pour d'accorder au titulaire de la carte une participation annuelle de 10€00 sur présentation du reçu d'achat de la carte

Conseil Municipal

DCM 2017/30 - Demande de subvention exceptionnelle Association les Charitables :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réunion du 12 juin 2017, Mr Daniel LEFAIT a fait parvenir un devis pour l'achat de tenues complémentaires pour l'Association les Charitables d'un montant de 197€00.

Le Conseil Municipal décide à 19 voix pour d'accorder à l'Association Confrérie des Charitables une subvention exceptionnelle pour 2017 de 200€00.

DCM 2017/31 - Demande de transfert de 3 logements Place de l'Eglise du CAL 62 au Groupe SIA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre d'Amélioration du Logement du Pas de Calais souhaite procéder à la cession à SIA Habitat de trois logements locatifs sociaux situés à Labeuvrière aux 142/1, 142/2 et 142/3 Place de l'Eglise.

Conformément aux articles L. 443-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation, la commune intéressée doit être consultée, en tant que commune d'implantation des logements.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qui l'approuve à 19 voix pour d'accepter ce transfert à SIA Habitat.

DCM 2017/32 - Organisation de la semaine scolaire dans les écoles de la commune

Suite au décret 2017-1108 du 27 juin 2017, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qui l'approuve à 19 voix pour, avec accord de Mr le Directeur des établissements scolaires de la commune, de demander à Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale de modifier les horaires de fonctionnement des écoles c'est-à-dire le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Séance du 25 septembre 2017

DCM 2017/33 - Prise en charge de la formation BAFA pour le contrat CUI

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qui l'accepte à 18 voix pour de prendre en charge la formation BAFA de Mme LHERNOUT en contrat CUI recruté au 1^{er} juillet 2017. Cette formation comporte une session de base (octobre 2017) et une session de perfectionnement (courant 2018) pour un montant de 390 € 00 chaque.

DCM 2017/34 - Convention d'adhésion à l'assurance chômage du personnel non titulaire

Monsieur le Maire indique que la commune est amenée à recruter quelquefois des agents non titulaires de droit public (pour accroissement temporaire d'activité) ou non titulaires de droit privé (CAE, contrat d'apprentissage).

En cas de perte involontaire d'emploi de ces agents (fin de CDD, non renouvellement de contrat, la collectivité doit supporter la charge de l'indemnisation du chômage, à moins d'avoir adhérer au régime d'assurance chômage.

L'article L 5424-2 du Code du Travail permet aux collectivités territoriales d'adhérer au régime d'assurance chômage pour les agents non titulaires, cette adhésion est facultative et révocable.

Le contrat d'adhésion est prévu pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} juillet 2017, renouvelable pour la même durée, par tacite reconduction.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui l'accepte à 18 voix pour d'adhérer à ce contrat.

Conseil Municipal

DCM 2017/35 - Modification statutaire de la Communauté d'agglomération de Béthune Bruay, Artois Lys Romane – transfert de compétences en matière de Gémapi, d'action sociale et de jeunesse

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 est venue modifier l'exercice des compétences des Communautés d'agglomération en leur attribuant notamment la nouvelle compétence obligatoire « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » dite GEMAPI définie à l'article L.211-7 du code de l'environnement, qui deviendra obligatoire au 1^{er} janvier 2018.

Il ajoute que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane souhaite également mettre en place un contrat local de santé soit l'élaboration, la signature et le suivi du Contrat Local de Santé (ou tout type de contrat ou dispositif s'y substituant)

Par délibération du 28 juin 2017, le Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération de Béthune Bruay, Artois Lys Romane a donc engagé une modification de ses statuts en vue d'exercer :

- La compétence obligatoire : « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement à compter du 1^{er} janvier 2018
- La compétence facultative : « Contrat local de santé » élaboration, signature et suivi du contrat local de santé (ou tout type de contrat ou dispositif s'y substituant) à compter du caractère exécutoire de l'arrêté préfectoral correspondant.
- La compétence facultative : « jeunesse : définition d'une stratégie d'agglomération, élaboration et suivi d'un schéma des services » à compter du caractère exécutoire de l'arrêté préfectoral correspondant.

Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal se prononce à 18 voix pour sur la modification statutaire des compétences de la Communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane telle que reprise ci-dessus.

DCM 2017/36 - Motion prise sur le devenir du service cardiologie de l'Hôpital de Béthune-Beuvry

Réunis en séance le 25 septembre 2017, les Conseillers Municipaux ont débattu de la situation relative au service de cardiologie du centre hospitalier de Béthune-Beuvry.

La Voix du Nord, dans son édition béthunoise du 07 septembre dernier, a révélé qu'en raison du départ de 4 médecins sur 6, la direction du centre hospitalier envisageait de fermer le service de cardiologie et soins intensifs, et de transférer l'activité du service à l'hôpital de Lens, qui emploie 12 cardiologues.

Considérant que, suivant le diagnostic santé réalisé en 2014 par la Communauté d'Agglomération Artois Comm :

- La zone de proximité de Béthune-Bruay présentait en 2012 la plus faible densité régionale en médecins généralistes, libéraux et salariés confondus (88 pour 100 000 habitants pour 99 en Région Nord Pas de Calais ; source Carto Santé ARS 2012) ;
- 37% des médecins généralistes du secteur avaient plus de 55 ans à cette époque ;
- La zone de proximité de Béthune-Bruay présentait, en 2012 également, la densité en spécialiste la plus faible (6.8 cardiologues pour 100 000 habitants, pour 9.4 en Région et 10.4 en France)

Considérant que les habitants de cette même zone disposent d'une très faible mobilité, la part des ménages ayant une voiture dans certaines communes de la Communauté d'Agglomération (Béthune, Bruay Labuissière, Auchel) étant inférieure à 72% (source INSEE 2013) ;

Conseil Municipal

Considérant que le service de cardiologie et de soins intensifs du Centre Hospitalier de Béthune-Beuvry a fait l'objet d'aménagements et d'investissements extrêmement coûteux ces dernières années ;

Considérant enfin qu'il convient de conforter par tous les moyens l'activité et l'attractivité du centre hospitalier, pilier du service public sur le territoire, et parmi les principaux employeurs de l'arrondissement ;

Les élus du Conseil Municipal de LABEUVRIERE à l'unanimité s'opposent fermement aux mesures annoncées et en appellent à Monsieur Edmond MACKOWIAK, Directeur du Centre Hospitalier, à Madame Monique RICOMES, Directrice de l'Agence Régionale de Santé et à Madame Agnès BUZIN, Ministre de la Santé et des Solidarités,

Afin d'obtenir rapidement :

- Que les services de cardiologie et soins intensifs soient dotés du nombre de médecins indispensables à leur parfaite efficacité, dans les missions vitales et urgentes qui leur incombent, conformément à leur exigence de qualité des services publics ;*
- Et que tous les moyens soient mis en œuvre pour redéfinir, à court terme, un projet d'établissement et un projet médical conformes à l'intérêt des patients, des personnels, du territoire et de ses habitants ;*

Ils décident de transmettre la présente délibération à

- -Monsieur Edmond MACKOWIAK, Directeur du Centre Hospitalier de Béthune-Beuvry, rue Delbecque BP 809 62408 BETHUNE Cédex*
- Mme Monique RICOMES, Directrice de l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France, 556, Avenue Willy Brandt 59777 EURALILLE*
- Mme Agnès BUZYN, Ministre de la Santé et des Solidarités, 14, Avenue Duquesne SP 07 75350 PARIS*

DIVERS

Mr le Maire indique la prévision des travaux pour fin d'année :

- Rue Jean Jaurès : réfection du tapis d'enrobés du pont d'autoroute jusqu'au coiffeur avec pose d'un ralentisseur au niveau du 263*
- Travaux prévus : à partir du 23 octobre 2017*
- Passage de la fibre : autorisation donnée pour le passage des câbles et la confection des armoires*

Pour 2018 :

- Travaux de remise en peinture de l'intérieur de l'église : prévus pour juin 2018*
- Rénovation de l'éclairage public rue Jean Jaurès : pose de candélabres à leds*

Devant le manque de stationnement rue Jean Jaurès, Mme GUYOT demande une intervention pour pouvoir acquérir la maison en ruine rue Jean Jaurès afin d'y mettre en place un parking pour les riverains.

Mr CATY demande que soit revu l'entretien des arbres sur la place Jean Jaurès.

Conseil Municipal

Séance du 27 novembre 2017

DCM 2017/37 - Indemnité de conseil à Mme la Trésorière – Année 2017

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 02 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qui l'accepte à 19 voix pour d'attribuer à Madame la Trésorière l'indemnité de conseil au taux de 100% soit 482 € 55 pour 2017.

Madame GUYOT demande des précisions sur l'indemnité et si celle-ci est obligatoire. Mr le Maire précise que non, elle n'est pas obligatoire mais celle-ci est toujours votée aussi dans les autres communes.

Le montant de cette indemnité est calculé sur la moyenne des dépenses (investissement et fonctionnement) sur laquelle on applique un coefficient légal.(arrêté ministériel du 16/12/1983 Art 4)

DCM 2017/38 - Participation Séjour de Neige 2018

Suite à la demande de l'Association de Parents d'Elèves, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qui l'accepte à 19 voix pour de reconduire pour 2018, la participation communale pour le séjour de neige prévu du 23 février au 03 mars 2018 à Méolans Revel, pour un montant identique à 2017 plafonné à 3500 € (base 25 enfants scolarisés à l'Ecole Elémentaire « Jean Vincent » x 140€). Pour rappel 2017, 17 enfants x 140€ = 2380€

Mr CATY propose que la différence de budget non donnée à l'Association de Parents d'Elèves soit reversée pour la classe de neige.

Mr le Maire rappelle que la commune essaye de faire des économies et que l'école arrive à boucler son budget sans problème.

Mme SERGEANT rappelle que le budget des écoles est déjà important et que la commune investie déjà beaucoup dans l'équipement des écoles.

DCM 2017/39 - Participation à la Classe de Mer 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qui l'accepte à 19 voix pour de reconduire la participation communale pour la classe de découverte de l'Ecole Maternelle « François VALLET » au Portel du 29 mai au 1^{er} juin 2018. Le montant de la participation sera de 40€00 par enfant présent au séjour.

DCM 2017/40 - Participation aux dépenses de la Coopérative Scolaire – Ecole Elémentaire « Jean VINCENT »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qui l'accepte à 19 voix pour d'attribuer à la Coopérative Scolaire Ecole Elémentaire « Jean VINCENT » une participation aux dépenses liées aux activités de l'établissement. Cette participation sera de 3500€00 pour l'année 2017.

Conseil Municipal

DCM 2017/41 - Organisation du Centre de Loisirs 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qui l'accepte à 19 voix pour les tarifs de l'Accueil de Loisirs Permanent pendant les vacances scolaires :

<u>Enfant de la commune ou scolarisé à La- beuvrière</u>	Tarif Normal (à la semaine)		Tarif Réduit (à la semaine) (bénéficiaire ATL)	
	De 4 à 10 ans	De 11 à 16 ans	De 4 à 10 ans	De 11 à 16 ans
Petites Vacances de 13h30 à 17h00	16€00	19€00	15€00	18€00
Vacances d'Été de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00	32€00	38€00	30€00	36€00
<u>Enfant extérieur à la commune</u>	Tarif			
	De 4 à 10 ans	De 11 à 16 ans		
Petites Vacances de 13h30 à 17h00	75€00	90€00		
Vacances d'Été de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00	150€00	180€00		

La grille des salaires restent inchangées conformément à la délibération n° 54 du 1^{er} décembre 2014.

Les animateurs pourront être recrutés, à la journée, afin de les rétribuer en fonction du nombre réel d'enfants inscrits (et présents) au centre de loisirs, l'effectif total prévisionnel d'animation s'élevant à 20 maximum pour l'été.

Supplément éventuel : Surveillant de baignade 6€00 par jour de déplacement à la piscine
Nuit de camping 15€00

D'autre part, il propose au Conseil les dates d'organisation du Centre de Loisirs suivantes :

Petites vacances du 26 février au 09 mars 2018 et du 23 avril au 04 mai 2018
Été du 09 juillet au 04 août 2018

Mme COUVILLERS demande que le centre de loisirs des petites vacances soit étendu à toute la journée.

Mr le Maire rappelle que le montant du budget pour le centre est assez conséquent et souhaite que cela reste pareil pour cette année.

Une seule modification pour la grille de salaire : la nuit de camping passe de 8€ à 15€00.

Conseil Municipal

	<i>Habitants LABEUVRIERE</i>	<i>Extérieurs</i>
GRANDE SALLE		
<i>Mariage – Banquet – Repas</i>	<i>350 € 00</i>	<i>700 € 00</i>
<i>Vin d'Honneur – Repas jusqu'à 19h00</i>	<i>220 € 00</i>	<i>470 € 00</i>
<i>Thé dansant</i>	<i>160 € 00</i>	
<i>Concours de Cartes</i>	<i>160 € 00</i>	
<i>Vide Grenier</i>	<i>160 € 00</i>	
<i>Arbre de Noël</i>	<i>160 € 00</i>	
<i>Théâtre</i>	<i>160 € 00</i>	
<i>Concert</i>	<i>160 € 00</i>	
<i>Prestation extérieure</i>		<i>640 € 00</i>
PETITE SALLE		
<i>Mariage – Repas</i>	<i>250 € 00</i>	<i>400 € 00</i>
<i>Vin d'Honneur – Repas jusqu'à 19h00</i>	<i>220 € 00</i>	<i>350 € 00</i>
<i>Tarif Spécial Enterrement</i>	<i>70 € 00</i>	<i>150 € 00</i>
SALLE DES SPORTS		
<i>Location</i>	<i>250 € 00</i>	
FRAIS GENERAUX		
<i>L'heure de remise en état (Salle des Fêtes et Salle des Sports selon le nombre d'heures nécessaires à la remise en état)</i>	<i>25 € 00</i>	<i>25 € 00</i>
<i>Remplacement applique cassée</i>	<i>40 € 00</i>	<i>40 € 00</i>

Conseil Municipal

Remplacement vaisselle cassée		
- verre à eau	0 € 75	0 € 75
- flute	1 € 10	1 € 10
- verre à vin	0 € 75	0 € 75
- tasse à café	0 € 80	0 € 80
- assiette creuse	0 € 80	0 € 80
- assiette plate	0 € 80	0 € 80
- assiette dessert	0 € 80	0 € 80
- assiette couscous	3 € 50	3 € 50
- couverts (couteaux, fourch.)	0 € 25	0 € 25
- petites cuillères	0 € 10	0 € 10
Louche	3 € 20	3 € 20
écumoire	8 € 20	8 € 20
bol	1 € 10	1 € 10
ramequin	2 € 30	2 € 30
saladier	4 € 80	4 € 80
plat rond	3 € 30	3 € 30
plat ovale	3 € 30	3 € 30
carafe	15 € 00	15 € 00
plateau	3 € 50	3 € 50
corbeille à pain	1 € 90	1 € 90
Rangement		
- boîte de rangement 24 cases	9 € 50	9 € 50
- boîte de rangement 12 cases	9 € 00	9 € 00
- boîte de rangement	6 € 00	6 € 00
Ustensiles		
- plat four inox 65 cm	12 € 00	12 € 00
- couvercle	11 € 00	11 € 00
- plat gastro	47 € 00	47 € 00
- faitout 20l	75 € 00	75 € 00
- couvercle	15 € 00	15 € 00
- faitout 40l	94 € 00	94 € 00
- couvercle	17 € 00	17 € 00
- marmite + couvercle	120 € 00	120 € 00
- casserole	40 € 00	40 € 00
- essoreuse	137 € 00	137 € 00
- poubelle	50 € 00	50 € 00
- percolateur	225 € 00	225 € 00
- chariot	322 € 00	322 € 00
Equipement lave-vaisselle		
- tube évier	35 € 00	35 € 00
- panier assiettes	16 € 00	16 € 00
- panier verres	23 € 00	23 € 00
- panier couverts	15 € 00	15 € 00
- douchette de lavage	80 € 00	80 € 00
Remplacement de store		
2m10/2m00	184 € 50	184 € 50
1m75/1m20	92 € 25	92 € 25
1m20/1m20	63 € 25	63 € 25

Conseil Municipal

Equipement divers		
- chaise	27 € 00	27 € 00
- table	55 € 00	55 € 00
- porte manteau	270 € 00	270 € 00
- sèche-mains	490 € 00	490 € 00
- écran de projection	1960 € 00	1960 € 00
Equipement de nettoyage		
- balai coco 60 cm	12 € 50	12 € 50
- balai ciseau	80 € 00	80 € 00
- balai frottoir	9 € 00	9 € 00
- seau	5 € 00	5 € 00
- balai raclette	23 € 00	23 € 00
- pelle/balayette	3 € 00	3 € 00

Madame COUVILLERS précise que la petite salle a perdu de la surface avec les nouveaux placards.

Madame GUYOT précise qu'il manque de prises électriques. Mr le Maire précise que des prises ont été rajoutées et qu'il envisage de retirer le congélateur pour en mettre un droit dans le bar.

En ce qui concerne l'éclairage de la salle des fêtes, Mme GUYOT précise que depuis que les néons le long du mur ne fonctionnent plus, il manque d'éclairage dans la salle.

Mr le Maire précise que nous sommes en cours de modification avec remplacement des néons par des leds et que cela suffira pour l'éclairage de la petite salle.

Concernant la facturation de la casse et de la remise en état à la salle des fêtes, Mme GUYOT demande ce que l'on fait de la facturation supplémentaire. Mr le Maire rappelle que des factures sont établies avec le prix de la location et le montant des frais annexes. Le montant global est payé à la trésorerie de Béthune.

Mr le Maire précise que la remise en état de la cuisine a nécessité de revoir le processus de contrôle des locaux et de la vaisselle et que ce n'est pas chose facile pour la personne désignée pour ce travail. Il a encore des choses à mettre en place pour arriver à un système équitable pour tout le monde.

Concernant la location de la salle des fêtes aux associations de la commune, Monsieur le Maire rappelle que conformément à la délibération n° 2016/22, chaque association a chaque année une location gratuite, la deuxième à 50% du tarif prévu dans le tableau ci-dessus, et éventuellement les autres locations au tarif normal.

Pour l'Harmonie Municipale et étant donné la participation des musiciens aux manifestations de la commune (Vœux, Arbre de Noël, Défilés, Retraite aux flambeaux, etc...), Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder la gratuité des salles pour deux prestations ainsi que la messe de Ste Cécile.

Mme GUYOT exprime son désaccord sur cette demande. Elle explique que dans ces cas-là, tous les présidents de société qui participent à toutes les manifestations (repas, défilés et autres) peuvent prétendre à la même chose.

Monsieur le Maire demande de passer au vote mais précise que malgré la location gratuite, nous serons vigilants sur la propreté.

Pour cette question, le vote se définit comme suit :

16 voix pour - 1 voix contre Mme GUYOT - 2 abstentions Mr CATY ne prends pas part au vote en tant que membre de l'Harmonie Municipale et Mr GRUSON

Conseil Municipal

DCM 2017/43 - Tarif Cantine Scolaire 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qui l'accepte à 19 voix pour de laisser le prix du repas de cantine scolaire pour l'année 2018 à 3€50

DCM 2017/44 - Tarif Accueil de Loisirs périscolaire 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qui l'accepte à 19 voix pour de laisser le prix de l'heure de l'Accueil de Loisirs Périscolaire à 1€70 pour l'année 2018.

Ce tarif sera de 1€60 pour les personnes bénéficiant de l'aide aux temps libres de la CAF sur présentation de la notification 2018.

La précision est apportée que les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs périscolaire ont le petit déjeuner au matin et le gouter en fin d'après-midi.

DCM 2017/45 - Tarif Photocopie 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qui l'accepte à 19 voix pour de laisser le prix de la photocopie à 0€25 pour l'année 2018.

DCM 2017/46 - Subvention FARDA et DETR pour l'implantation d'une citerne incendie rue de Chocques

Conformément aux délibérations 2015/36 et 2015/37 concernant une demande de subvention FARDA (Département) et DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), Monsieur le Maire informe qu'elles ont été attribuées et demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter ces subventions.

Toutefois, il y a lieu de réactualiser le montant des frais étant donné que l'on passe d'une citerne de 80 m3 à 60m3.

L'état financier se présente comme suit :

Ent DUCROCQ TP	Implantation de la citerne	22.011 € 00 HT
SIVOM	Branchement sur le réseau	2.095 € 38 HT
SIVOM	Remplacement des poteaux	2.095 € 68
HOLLANDER	Achat du terrain rue de chocques	5.651 € 00
2CT Géomètre	Frais d'arpentage	1.145 € 00

Pour un montant total de **32.998 € 06**

L'état des subventions se présente comme suit :

FARDA	40%	13.199 € 22
DETR	25%	8.249 € 52
Commune	35%	11.549 € 32

Le Conseil Municipal accepte à 19 voix pour.

Conseil Municipal

DCM 2017/47 - Décision modificative n°1

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui l'accepte à 19 voix pour de procéder au vote de virement de crédits suivants sur le budget 2017 :

Crédits à ouvrir					
Sens	Section	Chap	Art	Objet	Montant
D	F	012	64131	Rémunérations	3000 € 00
D	F	012	6453	Cotisations aux caisses de retraites	2500 € 00
D	F	012	6451	Cotisations à l'URSSAF	3500 € 00
D	F	012	6411	Personnel Titulaire	8500 € 00
TOTAL					17500 € 00

Crédits à réduire					
Sens	Section	Chap	Art	Objet	Montant
D	F	65	6574	Subventions aux associations	- 9000 € 00
D	F	011	6232	Fêtes et Cérémonies	- 5000 € 00
D	F	011	61551	Matériel roulant	- 1500 € 00
D	F	011	61523 2	Réseaux	- 1000 € 00
D	F	011	61522 1	Bâtiments publics	- 1000 € 00
TOTAL					- 17500 € 00

DCM 2017/48 - Prise en charge du remboursement d'un candélabre endommagé à la Mairie

Monsieur le Maire demande au conseil municipal qui l'accepte à 19 voix pour de prendre en charge le remboursement par AXA d'un candélabre endommagé face à la mairie.

Le montant du devis s'élève à 2986 € 80 remboursé comme suit :

- Un montant de 2240 € 10 immédiatement
- Un montant de 746 € 70 à présentation de la facture acquittée

Conseil Municipal

DCM 2017/49 - Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée au sein de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane par la délibération 2017/CC021 du Conseil Communautaire du 21 janvier 2017 conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts stipulant notamment que chaque Conseil municipal dispose d'au moins un représentant. Son rôle est d'évaluer le montant des transferts de charges entre les communes et la communauté suite au transfert d'un équipement ou d'une compétence.

La CLECT réunie le 29 septembre 2017 a évalué le montant des charges relatives aux compétences et équipements transférés à l'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017. Ses conclusions sont reprises dans le rapport ci-joint.

Ce dernier doit être soumis à l'approbation des Conseils Municipaux dans les conditions prévues au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à savoir à la majorité qualifiée. La majorité qualifiée est réputée acquise lorsque les 2/3 des conseils municipaux représentant 50 % de la population ou lorsque 50 % des conseils municipaux représentant 2/3 de la population se sont prononcés favorablement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui l'accepte à 19 voix pour d'approuver l'évaluation du transfert de charges présentée dans le rapport de la CLECT du 29 septembre 2017

DCM 2017/50 - Prise en charge franchise suite à un sinistre sur la propriété de Mr LECOCQ

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui l'accepte à 18 voix pour et 1 voix contre (Mme DELELIS) de prendre en charge la somme de 467€95 correspondant à la franchise sur le sinistre dans la propriété de Mr LECOCQ en date du 06 mars 2017.

Le montant total du préjudice s'élève à 4249 € 74 dont 3781€79 qui seront versés par notre assureur AXA à l'assureur de Mr LECOCQ.

Mme DELELIS demande si un courrier a été fait à Mr LECOCQ pour les feux qu'il fait dans son terrain.

Mr le Maire précise que oui avec un rappel de la réglementation.

Questions diverses

Mr CATY demande à quoi sert le plot plastique rue PV Couturier. Celui-ci est placé parce qu'il y a un trou dans la chaussée et la maison en face tremble. La réfection doit être effectuée par le SIVOM dans les jours qui suivent.

Mr le Maire demande de passer la parution du bulletin municipal à une fois par an (en juin)

Mme GUYOT revient sur les décisions prises pour les fêtes, la commission n'étant pas réunie pour le spectacle de l'Arbre de Noël, de la semaine bleue et le choix du repas du Banquet des Aînés.

Elle demande aussi que le courrier qui arrive en mairie pour les associations soit distribué en temps et en heure

Rappel : une boîte est mise à disposition en mairie pour le retrait du courrier des associations

Mme SERGEANT rappelle que pour l'organisation du pique-nique géant, il y avait très peu de membres du conseil municipal à la réunion de préparation.

Monsieur le Maire précise que les décisions pour ces spectacles sont à prendre rapidement et en début d'année et que malheureusement, on ne peut pas savoir si celui-ci sera de la même qualité que l'année précédente.

Mme COUVILLERS précise qu'il faudrait que le Conseil Municipal soit au courant des spectacles choisis pour pouvoir répondre aux habitants de la commune.

Mme TOURNEL précise avoir eu des réclamations pour l'augmentation de la taxe d'habitation.

Il est rappelé que la commune a maintenu ses taux depuis plusieurs années et que l'augmentation vient de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane.

Mr CATY précise qu'il suffit de regarder les taux.

Conseil Municipal

Séance du 22 janvier 2018

DCM 2018/01 - Installation d'un nouveau conseiller municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R.2121-4,

Vu le Code Electoral et notamment l'article L.270,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 avril 2014 portant installation du Conseil Municipal,

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code Electoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal décédé est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu »,

Considérant, par conséquent, que Mme Maggy QUELQUEJEU, candidate suivante de la liste « A l'écoute de notre village » est désignée pour remplacer Monsieur Stéphan STACKOWICZ au Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal prend acte :

- De l'installation de Mme Maggy QUELQUEJEU en qualité de Conseillère Municipale*
- De la modification du tableau du Conseil Municipal joint en annexe de la présente délibération*

DCM 2018/02 - Modification du tableau des Effectifs au 1^{er} Janvier 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qui l'accepte à 19 voix pour de modifier le tableau des effectifs du personnel au 01 janvier 2018 comme suit :

<i>Attaché</i>	<i>1</i>
<i>Rédacteur</i>	<i>1</i>
<i>Agent de Maîtrise</i>	<i>1</i>
<i>Adjoint Administratif principal 2^{ème} Classe</i>	<i>1</i>
<i>Adjoint Administratif territorial 1^{ère} Cl.</i>	<i>1</i>
<i>Adjoint technique territorial principal 2^{ème} Cl</i>	<i>2</i>
<i>Adjoint technique territorial 1^{ère} Cl</i>	<i>2</i>
<i>Adjoint technique territorial 2^{ème} Cl</i>	<i>5</i>
<i>Adjoint technique contractuel – CDD</i>	<i>1</i>
<i>Animateur Territorial Principal 2^{ème} Cl</i>	<i>1</i>
<i>Adjoint d'Animation 1^{ère} Cl</i>	<i>1</i>

DCM 2018/03 - Demande de subvention au titre de la DETR 2018 – Eclairage Public visant à réaliser des économies d'énergie

Mr le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de rénovation de l'éclairage public en passage en LED dans la rue Jean Jaurès pour un montant de travaux estimé à 21.642,89 € HT correspondant au devis suivant :

<i>- SPIE</i>	<i>remplacement de 24 lanternes</i>	<i>21.642 € 89 HT</i>
---------------	-------------------------------------	-----------------------

Mr le Maire propose au Conseil Municipal qui l'accepte à 19 voix pour d'adopter le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2018 et arrête le plan de financement suivant :

<i>- Subvention DETR 2018</i>	<i>25%</i>	<i>5.410 € 72</i>
<i>- Fonds Propre Commune</i>	<i>75%</i>	<i>16.232 € 17</i>

Madame GUYOT demande si on ne change que les lampes. Monsieur le Maire précise qu'on effectue le changement des crosses et des lampes comme la rue de Béthune.

Mr CATY demande des précisions sur le nombre de lampes remplacées rue Jean Jaurès. Cela correspond à la rue, la place Jean Jaurès mais aussi les impasses.

Monsieur le Maire précise que pour voir le gain de consommation réalisé, il faut remplacer toutes les lampes

Conseil Municipal

DCM 2018/04 - Demande de subvention au titre de la DETR 2018 – Equipement numérique des bâtiments communaux à vocation scolaire

Mr le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'installation de 6 tableaux numériques à l'Ecole Elémentaire « Jean VINCENT » pour un montant de travaux estimé à 2.079,00 € HT correspondant au devis suivant :

- ITECH	fourniture de 6 tableaux interactifs	15.184 € 17 HT
---------	--------------------------------------	----------------

Mr le Maire propose au Conseil Municipal qui l'accepte à 19 voix pour d'adopter le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2018 et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention DETR 2018	30%	4.555 € 25
- Fonds Propre Commune	70%	10.628 € 92

Mme GUYOT demande si une demande de subvention a été faite à la Région et au Département.

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque dossier, toutes les demandes de subvention sont faites en précisant que nous avons eu pour les tablettes une subvention de l'Education Nationale.

Monsieur le Maire précise à Mr CATY que les pourcentages de DETR sont déterminés par une circulaire de la Préfecture et sont différents selon les travaux envisagés.

DCM 2018/05 - Présentation en non-valeur – créances éteintes

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui l'accepte à 19 voix pour la mise en non-valeur de créances éteintes selon le rôle établi par la Trésorerie de Béthune Municipale et Banlieue pour un montant de **536 € 20**.

Monsieur le Maire précise que ces créances datent de plusieurs années et que la personne a quitté la commune. Maintenant, des contrôles sont effectués régulièrement par les services de la Mairie avec édition de lettres de rappel pour éviter des montants trop importants d'impayés.

En cas de non-paiement régulier, les enfants sont refusés à la cantine ou à la garderie.

Questions diverses

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si on maintient la foire commerciale 2018 qui aura lieu les 12 et 13 Mai 2018. La décision est prise de la maintenir.

Monsieur le Maire rappelle le courrier de Mme GUYOT qui a été communiqué à chaque conseiller et précise qu'il ne fait pas de commentaire. Mme TOURNEL précise qu'elle ne comprend pas le sens de la lettre.

Mme GUYOT rappelle que les commentaires qui sont faits au cours des réunions lui sont faits par des habitants de la commune.



Budget Prévisionnel 2018

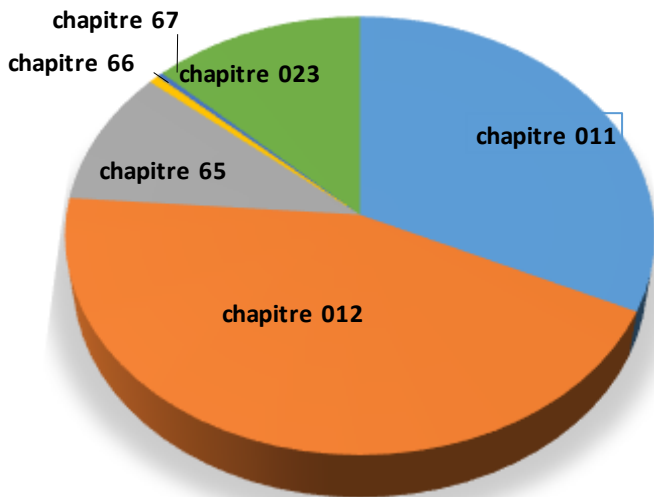
Rappel de l'article L2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses annuelles de la commune
- Le budget de la commune est établi en section de fonctionnement et section d'investissement tant en recettes qu'en dépenses et en parfait équilibre.
- Le budget de la commune est divisé en chapitres et articles dans les conditions qui sont déterminées par décret

Le 1er janvier 2018 (chiffre INSEE), notre commune compte 1698 habitants

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

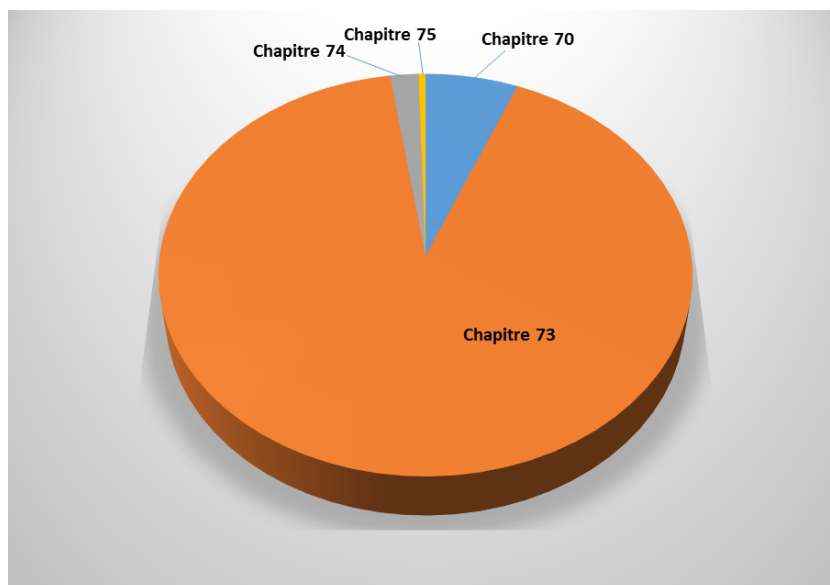
Chapitre 011	Dépenses à caractère général	481.500 € 00
- Ce chapitre rassemble toutes les dépenses de fonctionnement de la commune telles que : électricité, gaz, carburant, produits d'entretien, fournitures scolaires et administratives, affranchissement, fournitures de voirie - Entretien des voiries et bâtiments - Fêtes et cérémonies - Entretien du matériel roulant - Assurances etc...		
<i>Dans l'article Entretien de Bâtiments sont prévus les travaux de remise en état des peintures de l'intérieur de l'église ainsi que les murs extérieurs de la salle des fêtes, travaux effectués sous forme de chantier école et de réinsertion.</i>		
Chapitre 012	Dépenses de personnel	664.250 € 00
Dont Personnel Titulaire et Stagiaire		410.000 € 00
Personnel non Titulaire		25.000 € 00
Contractuels et autres		17.000 € 00
Cotisations Salariales et Patronales		212.250 € 00
Répartition du personnel communal : Service Administratif 4 Service Technique 5 Service Entretien 4 Service Animation 2 ATSEM 2		
Chapitre 65	Charges de gestion courante	150.700 € 00
Indemnités des Elus (Mr le Maire et 5 Adjoints)		60.000 € 00
Cotisations Retraite des Elus		2.500 € 00
Cotisations SIBLA et SIVOM		42.000 € 00
Subvention de fonctionnement du CCAS		8.500 € 00
Subvention de fonctionnement aux associations communales		36.000 € 00
Divers		1.700 € 00
Chapitre 66	Charges Financières	9.281 € 14
Intérêts sur l'emprunt (se termine le 31/01/2021)		
Chapitre 67	Charges Exceptionnelles	5.200 € 00
Bourses Communales 2017/2018		
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	192.000 € 00



Budget Prévisionnel 2018

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

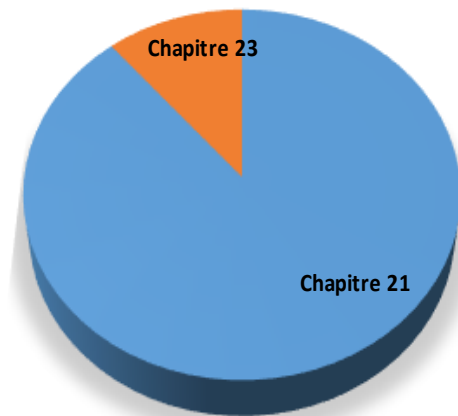
Chapitre 70	Produits de Services	81.950 € 00
Redevance Cantine Scolaire, Accueil de Loisirs Périscolaire, Accueil de Loisirs Vacances, Redevance Funéraire, Achat de concession cimetière, etc...		
Chapitre 73	Impôts et Taxes	1.219.522 € 00
Taxe d'Habitation, Taxe Foncière Bâti, Taxe Foncière Non Bâti		495.000 € 00
Rappel des taux communaux 2018 : TH 9.99% TFB 16.50% TFNB 63.26%		
Attribution de compensation Communauté d'Agglomération		650.522 € 00
Divers taxes (taxe sur les pylônes, sur l'électricité, etc...)		74.000 € 00
Chapitre 74	Dotation forfaitaire de l'Etat	25.128 € 00
Pour information : Evolution de la dotation sur 5 ans		
2013	136.328 € 00	2016 65.465 € 00
2014	125.176 € 00	2017 38.227 € 00
2015	95.034 € 00	Evolution de – 80%
Chapitre 75	Produits de gestion courante	6.050 € 00
Location Salle des Fêtes et Fermages		



Budget Prévisionnel 2018

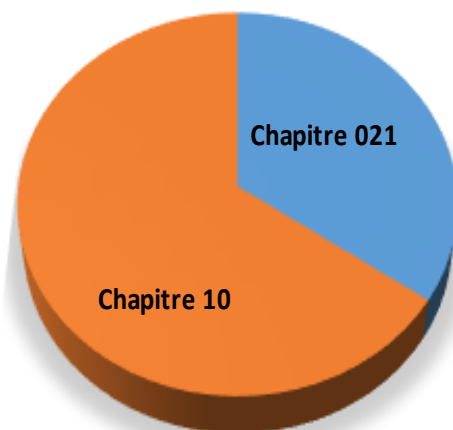
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 21	Immobilisations Corporelles	175.568 € 04
Etat des travaux programmés pour 2018 :		
	Mairie Accessibilité Etage	15.000 € 00
	Salle des Fêtes – mise aux normes WC PMR	8.000 € 00
	Rue Jean Jaurès – EP leds	26.000 € 00
	Travaux de voirie – Rue Jules Guesde	80.000 € 00
	Rue de l'Eglise	25.000 € 00
	Divers investissements et achats matériels	21.568 € 04
Chapitre 23	Immobilisations en cours	22.000 € 00
Reprise de concessions abandonnées au cimetière (programme sur 3 ans)		



RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation	192.000 € 00
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour financement des travaux.		
Chapitre 10	Immobilisations corporelles	362.524 € 46
Fonds de Compensation de la TVA (sur travaux d'investissement 2015)		35.000 € 00
Excédent de fonctionnement capitalisé		327.524 € 46



INFOS PRATIQUES

MISSION LOCALE

Prochaine permanence de Mme FERREZ

03.21.57.27.89

LUNDI 25 juin 2018

de 10h30 à 12h00

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence tous les jeudis de 09h00 à 12h00

en mairie de Lapugnoy

Uniquement sur rendez-vous au

03.21.01.62.62

PERMANENCE CAF

Tous les jeudis

Le matin : Maison des Associations—
boulevard des Etats Unis à Béthune de 9h00 à
12h00

L'après-midi : La Charité—rue Fernand Bar à
Béthune de 14h00 à 17h00

HORAIRES D'ETE

Parc de jeux

Ouvert de 10h00 à 19h00

les mercredis et week-end

Ouvert tous les jours pendant les vacances

City Park

Ouvert de 16h30 à 19h30—les lundis mardis
jeudis et vendredi

De 10h00 à 19h30 le mercredi et le week-end

Le city park restera fermé en cas de mauvais
temps

Cimetière

Ouvert tous les jours de 07h30 à 19h30

BOURSE COMMUNALE

Les élèves au collège, lycée, en études supérieures, en établissement privés ou publics, peuvent bénéficier de cette bourse versée par la Municipalité. Aucune condition de ressources est à remplir pour l'obtenir.

Pour cela, il vous suffit de rapporter en mairie les documents suivants :

- un certificat de scolarité
- un relevé d'identité bancaire ou postal

Cette bourse est versée en fin d'année scolaire. Exemple : la bourse 2016/2017 sera versée en juillet 2017.

Elle n'est pas attribuée aux élèves fréquentant le collège de Marles Les Mines car une subvention annuelle est versée directement au collège aux bénéfices des élèves de la commune.

LISTE ELECTORALE

Les personnes peuvent s'inscrire jusqu'au 31 décembre.

Pour la bonne tenue de la liste électorale, bien vouloir prévenir de tous changements dans votre situation ou votre adresse.

Les personnes atteignant l'âge de 18 ans, l'inscription est automatique sans démarches à réaliser.



Quelques règles de savoir-vivre...

Les nuisances sonores

Cris d'animaux, aboiement de chien, claquement de portes, travaux de bricolage ou jardinage, la liste de ce que l'on appelle les bruits de comportement et des situations génératrices de nuisances sonores est longue et loin d'être exhaustive !



En journée, ces bruits peuvent causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'ils sont répétitifs, intensifs ou qu'ils durent dans le temps. Tous les bruits de voisinage constituent une infraction de jour comme de nuit, dès lors qu'ils sont de nature anormale, bruyante et gênante, une personne ne peut pas faire de bruit sous prétexte qu'il ait lieu en dehors des horaires nocturnes.

L'écobuage

Il est interdit de brûler des déchets verts, ordures ménagères, pneumatiques et huiles de vidange à l'air libre ou à l'aide d'un incinérateur individuel.



C'est une source de pollution nuisible à la santé, désagréable et qui peut causer des troubles de voisinage.

Les déchets verts sont ramassés par les services de collecte de la Communauté de Communes, tous les jeudis après-midi à partir de 13h30 du 05 avril au 28 novembre (même les jours fériés).

L'échardonnage



La destruction des chardons dans le Pas-de-Calais est traitée par un arrêté préfectoral du 11 juin 2001. La destruction des chardons des champs est rendue obligatoire sur l'ensemble des terrains clos ou non. La responsabilité de cette destruction incombe à l'exploitant ou usager du terrain en cause ou à défaut, à son propriétaire ou usufruitier. Chaque année, la destruction des chardons sera effectuée au cours du printemps et de l'été par voie chimique ou mécanique et devra être terminée avant la floraison. Les solutions mécaniques ne sont autorisées qu'à partir du 1er juillet.

L'Elagage en bordure des voies publiques

Votre haie ou vos arbres dépassent sur la rue, vous devez les élaguer de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, des camions de ramassage des déchets, la circulation routière et la visibilité des panneaux de signalisation.



Quelques règles de savoir-vivre...

Divagation et déjections canines



Constat : Les rues et espaces publics de loisirs de la commune sont quotidiennement souillés par des déjections canines. Cette pollution qui remet en cause la salubrité et l'hygiène de notre village, est aggravée par la présence de chiens errants. Au-delà de la propreté du village, il est question de sécurité publique. Nous rappelons aux propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables et qu'ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute gêne ou incident (déjections, sacs poubelles éventrés, nuisance sonore). Nous faisons appel au civisme de chacun, pour que Labeuvrière conserve son cadre de vie agréable et conviviale



Vitesse excessive



Prévention, panneaux, aménagements... Les moyens déployés pour lutter contre la vitesse excessive dans la commune et l'appel au civisme, sont multiples mais encore insuffisants... Les habitants et les élus continuent à déplorer un problème d'excès de vitesse des automobilistes toutes catégories confondues dans les rues du village et aux abords des écoles.

Veuillez respecter les limitations de vitesse pour le bien de tous !

Infos



Démarches douteuses : les panneaux photovoltaïques

L'installation de panneaux photovoltaïques sur son toit présente de multiples avantages : électricité produite à faible coût, revente de surplus à ENEDIS, bonne action pour l'environnement...

Le service urbanisme de la Communauté de Communes constate une recrudescence des demandes d'autorisation pour la pose de ces panneaux déposées par des entreprises au nom des propriétaires. Sur le plan de l'urbanisme, pratiquement aucune demande de ce type ne peut être refusée sauf si un avis défavorable a été émis par l'ABF dans les secteurs concernés.

Or plusieurs propriétaires se sont déjà manifestés afin de dénoncer les pratiques commerciales de ces entreprises, qui pour certaines effectuent un démarchage forcé à domicile, faisant souscrire des crédits inconsidérés et promettant des crédits d'impôts. Par ailleurs, ces entreprises se prétendent parfois être mandatées par les communes voire par Enedis. De plus, les modalités techniques d'installation et la qualité d'insertion paysagère restent le plus souvent très incertaines.

A vos agendas

Dimanche 09 septembre 2018
à partir de 12h00

PIQUE NIQUE GEANT

Organisé par la Municipalité

Venez nombreux avec votre repas, nous rejoindre à l'Ecole Élémentaire Jean VINCENT

Pour profiter pleinement d'une journée de convivialité

N'hésitez pas à ramener vos jeux de pétanque, cartes, ballons ...

L'apéritif sera offert aux participants

Inscription en mairie avant le 04 septembre dernier délai

Jeudi 11 octobre 2018



Après-midi
dansant

SHOW "Soleil Soleil"

Salle des fêtes à partir de 14h00

Dans le cadre de la Semaine Bleue, la Municipalité organise un après-midi réservé aux personnes âgées de 60 ans et plus—**ENTREE GRATUITE**

Une invitation vous sera adressée en septembre

A vos agendas

DUCASSE

Du 29 juin au 03 juillet 2018

VENDREDI
29 JUIN

Café DELANNOY **CONCOURS de MANILLE**

A partir de 18h00

Nombreux lots à gagner



DIMANCHE
01 JUILLET



Concours de Pétanque

Organisé par
l'Etoile Sportive Labeuvrière

Inscription à partir de 9h00

Début du concours à 10h00

En 4 parties

Un habitant de Labeuvrière par équipe

place Jean Jaurès—face au kiosque

Concours de Pigeons



Organisé par l'Hirondelle

Sur Breteuil (Vieux—1 an—jeunes 2018) - Enlogement le samedi 30 de 14h00 à 16h00

Sur Tours (Vieux—1 an) - mise en loge le vendredi 29 de 19h00 à 20h00

Sur Châteaudun (jeunes 2018) - mise en loge le vendredi 29 de 19h00 à 20h00

Les mises en loge ont lieu au Café DELANNOY—rue Jules Guesde

A vos agendas



CONCERT

Proposé par L'Harmonie Municipale

À partir de 15h30 au kiosque

Entrée gratuite



A partir de 17h00

Concours de chants

Scène ouverte aux artistes amateurs

Avec l'Amicale des Médaillés du travail et la Mise en Scène
Buvette et restauration assurées

A partir de 19h00

Café DELANNOY

Soirée Moules Frites



Ambiance assurée—sur réservation au 03.21.56.68.91

Egalement les Lundi 02 et mardi 03 juillet 2018



A vos agendas

FÊTE NATIONALE

Vendredi 13 JUILLET 2018

Café DELANNOY

Soirée Barbecue

A partir de 19h00

Sur réservation au 03.21.56.68.91 avant le 10 juillet



Repas adulte : 12€00—côte de porc/accompagnement + dessert

Repas enfant : 7€00—saucisse/accompagnement + dessert

A partir de 22h00



Retraite aux Flambeaux

Réservée aux enfants de la commune jusqu'à 10 ans

Départ—Petite salle des fêtes

A partir de 23h00

FEU D'ARTIFICE

PLACE VERTE



SOIREE DANSANTE

A partir de 20h30

Organisée par l'E.S. Labeuvrière

Entrée gratuite

A vos agendas

SAMEDI 14 JUILLET 2018

Dès 06h00 REVEIL EN FANFARE



Organisé par l'Harmonie Municipale

**A partir de 16h00
Place Verte**



Promenades en poneys

Organisées par le Poneys Club « Les Tilleuls »

Jeux divers

Organisés par la Municipalité

Salle des fêtes

vers 16h00

Concours de Ballonnets



Organisé par les Anciens Combattants

LACHER DE PIGEONS

**ASSOCIATION
L'HIRONDELLE**

**vers 16h00
PLACE VERTE**





STRUCTURES GONFLABLES

Proposées par l'Association de Parents d'Elèves

Samedi 11 août 2018

SUR LA PLACE VERTE

De 10h00 à 19h00

**Animation
gratuite**

**Réservé aux enfants de la commune
et fréquentant les écoles du village**



VIDE GRENIER

Organisé par l'Association de Parents d'Elèves

Les samedi 27 et Dimanche 28 octobre 2018

Salle des fêtes—de 09h00 à 18h00



Tarif : 03€00/table

Installation à partir de 07h00—places limitées

Renseignements et inscriptions en mairie au

03.21.57.75.86

Avant le 19 octobre dernier délai.

Règlement à l'inscription

CONCOURS DE PETANQUE

Organisé par l'Amicale Laïque

Samedi 1er Septembre 2018

PLACE FACE AU KIOSQUE

Un habitant de Labeuvrière

par équipe



Téléthon

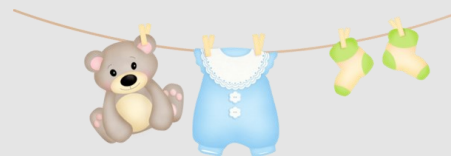
Cette année l'Amicale Laïque se mobilise autour

D'Albéric ROLIN

Pour soutenir le téléthon

Samedi 24 novembre 2018

De nombreuses activités vous seront proposées



Ils ont vu le jour ...

RAOULT Matéï né le 11 janvier à Béthune
de RAOULT Jérémey

JACQUART Lilou née le 29 janvier à Beuvry
de JACQUART Jérôme et LIEGEOIS Laurie

WAUQUIER Valentin né le 18 février à Béthune
WAUQUIER Julien et Alexia

GALLET Simon né le 18 février à Béthune
de GALLET Mathieu et Tatiana

LEROY Emie née le 04 mars à Beuvry
LEROY Mehdi et TACCOEN Manon

BRUSSON Léo né le 08 mars à Béthune
de BRUSSON Romain et BOURJON Mathilde

LEMOINE Inès née le 28 mars à Lens
de LEMOINE Johann et Emmanuelle

GAUTHIER Antoine et Louis nés le 21 avril à Lens
de GAUTHIER Nicolas et Lucile

BOSQUIER Agathe née le 23 avril à Divion
de BOSQUIER Florent et Lucie

SOHIER Soan né le 09 mai à Béthune
de SOHIER Thomas et Emilie

BOUTILLERS Anaïs née le 10 mai à Béthune
de BOUTILLERS Sébastien et Emilie

GOUILLARD Méloée née le 18 mai à Beuvry
de GOUILLARD Arnaud et Karine

LEURENT Sohan né le 02 juin à Divion
de LEURENT Elodie

SPODOBALSKI Capucine née le 02 juin à Divion
de SPODOBALSKI Arnaud et BRUNEL Céline

HALGRAIN Gatien né le 17 juin à Arras
de HALGRAIN Guillaume et Karine

BOSQUET Quentin né le 27 juillet à Béthune
de BOSQUET Aurélien et Dorothee

CHERET Arthur né le 27 août à Béthune
de CHERET Ludovic et PENEL Camille

COMBRET BERNARD Estéban né le 14 septembre à Béthune
de COMBRET Camille et BERNARD Fanny

HAUCK Emma née le 19 septembre à Lens
de HAUCK Julien et SOUEF Mylène

BOUQUET Lola née le 12 octobre à Béthune
de BOUQUET Jérôme et CATS Justine

QUEVA Ayana née le 13 octobre à Divion
de QUEVA Eddy et BERNARD Stécy

VESSE Tom né le 24 octobre à Béthune
de VESSE Philippe et SCHMITT Karine

LEGRAS Louna née le 16 décembre à Divion
de LEGRAS Benoît et PRUVOST Laura

DEHOSSE Sandra née le 19 décembre à Béthune
de DEHOSSE Alexandre et Carine

Ils se sont dit Oui ...

GARNIER Antoine et COUVILLERS Céline—mariés le 13 mai

DELRUE Mélissa et BECUE Isabelle—mariés le 8 juillet

CORRIETTE Cyril et SZEKELY Nora—mariés le 26 août

LEFEBVRE Bernard et ROUSSEL Anne-Claude —mariés le 02 septembre

DEMANGE Jean-Luc et LOMBARD Véronique—mariés le 26 octobre

CADO Jean-Noël et BEAUVAL Angélique—mariés le 29 décembre



Ils nous ont quittés...

GENEVIEVE Roland décédé le 16 janvier à Divion

MAYEUR Jean-Pierre décédé le 22 janvier à Beuvry

DOUCEMENT vve BRINGUEZ Suzanne décédée le 04 février à Labeuvrière

BOURDON Jean-Claude décédé le 10 mars à Béthune

PECQUEUR vve GAVREL Gilberte décédée le 06 avril à Labeuvrière

SERGEANT vve BOULOGNE Jacqueline décédée le 20 avril à Bruay-La-Buissière

WANTIEZ André décédé le 10 mai à Labeuvrière

DERVILLERS Jean-Paul décédé le 29 juillet à Labeuvrière

DEWEVRE ép DENEUX Marie-Paule décédée le 1er août à Beuvry

LOUCHART André décédé le 20 août à Bruay-La-Buissière

LEDUCQ vve HANOT Alfréda décédée le 22 août à Béthune

GUYOT Jean-Baptiste décédé le 29 août à Beuvry

ANTECKI Eric décédé le 17 septembre à Labeuvrière

LECOCQ vve GEORGE Marlène décédée le 22 octobre à Labeuvrière

COQUELLE Christian décédé le 22 octobre à Divion

MASSON vve DELIERRE Suzanne décédée le 02 novembre à Lillers

ROBUT Auguste décédé le 28 novembre à Labeuvrière

STACKOWICZ Stéphan décédé le 03 décembre à Beuvry

BOUCHART Jean-Pierre décédé le 29 décembre à Béthune



CALENDRIER DES FETES

SEPTEMBRE 2018

1er septembre

CONCOURS DE PETANQUE

09 septembre

PIQUE NIQUE GEANT

15 septembre

CONCOURS DE BELOTE

organisé par le Club de l'Amitié

OCTOBRE 2018

07 octobre

REMISE DES PRIX
des MAISONS FLEURIES

11 octobre

APRES-MIDI DANSANT
SEMAINE BLEUE

13 octobre

SOIREE MOULES/FRITES
organisée par l'E.S.L

20 octobre

CONCOURS DE CHANTS
organisé par l'Amicale Laïque

26 octobre

DON DU SANG
14h30—19h00

27-28 octobre

VIDE GRENIER
Organisé par l'A.P.E

NOVEMBRE 2018

04 novembre

BANQUET
organisé par les Médailleurs du Travail

11 novembre

THE DANSANT
Organisé par les Anciens Combattants

18 novembre

BANQUET DE STE CECILE
organisé par L'Harmonie Municipale

24 novembre

TELETHON
organisé par l'Amicale Laïque

DECEMBRE 2018

08 décembre

ARBRE DE NOEL DE LA COMMUNE

15 décembre

ARBRE DE NOEL
Organisé par l'E.S.L

16 décembre

PASSAGE DU PÈRE NOEL
Organisé par l'A.P.E

31 décembre

REVEILLON DE ST SYLVESTRE
organisé par l'E.S.L